

QUELQUES RÈGLES DE PLANNING IMPORTANTES*

Chaque travailleur doit recevoir son **planning initial** entre le 22 et le 25 du mois précédent.

Le travailleur peut être planifié jusqu'à 175 heures sur le planning initial.

Tenez compte des **week-ends libres** et à partir de quel moment vous pouvez les refuser (voir le tableau).

Rappel hors planning dans les 48h ? Sur une base volontaire, planning complet ou incomplet (0,4872 € par heure et 0,30 € par kilomètre).

Rappel hors planning au-delà des 48h ?

- Le travailleur qui dispose d'un planning complet, et qui n'a pas d'heures négatives, peut refuser les prestations supplémentaires.
- Le travailleur qui dispose d'un planning incomplet est tenu de répondre au rappel.
- 4 scénarios :

	Planning incomplet	Planning complet
Heures négatives	Jusqu'à 175 heures	Jusqu'à 175 heures
Pas d'heures négatives	Jusqu'aux heures contractuelles	Sur une base volontaire

* Attention ces règles s'appliquent aux ouvriers (autre que les transporteurs de fonds et les bases militaires) et aux employés opérationnels.

Chômage économique (CE) :

- les jours de CE doivent être planifiés dans le planning initial ;
- ce planning peut être modifié en cours de mois par des prestations supplémentaires qui réduisent le CE ;
- concernant les jours de CE :
 - vous devrez être joignable entre 6h00 et 22h00 (et pas entre 22h00 et 6h00) ;
 - vous devez réagir dans les 2 heures si vous êtes contacté ;
- si en cours de mois, des prestations remplacent des jours de CE et que vous atteignez ainsi les heures contractuelles, vous pouvez alors refuser des prestations supplémentaires lors d'un jour de CE planifié (sauf en cas d'heures négatives).

La **prestation proposée** doit intervenir au plus tôt 12 heures après le moment du rappel (les heures entre 22h00 et 6h00 y comprises).

La **maladie** qui survient en dehors des jours de chômage économique planifiés est à charge de l'employeur. Si la maladie donne lieu à des heures négatives, il appartient à l'employeur de combler la différence jusqu'aux heures contractuelles.



**PRENEZ CONTACT
AVEC VOTRE DÉLÉGUÉ-E
POUR TOUTE QUESTION
CONCERNANT
VOTRE PLANNING !**

FGTB
Gardiennage
Ensemble, on est plus forts



LES HEURES CONTRACTUELLES 2021

Les heures contractuelles dans le gardiennage représentent la durée mensuelle minimale de travail ou l'ensemble des heures de présence et heures assimilées. Elles s'appliquent à tous les employés et ouvriers opérationnels.

FGTB
Gardiennage
Ensemble, on est plus forts

	Régime 6 jours / semaine		Régime 5 jours / semaine	
	Nbre jours	Nbre heures	Nbre jours	Nbre heures
Janvier	25	154h15	20	148h00
Février	24	148h05	20	148h00
Mars	27	166h36	23	170h12
Avril	25	154h15	21	155h24
Mai	23	141h55	18	133h12
Juin	26	160h25	22	162h48
Juillet	26	160h25	21	155h24
Août	25	154h15	21	155h24
Septembre	26	160h25	22	162h48
Octobre	26	160h25	21	155h24
Novembre	24	148h05	20	148h00
Décembre	26	160h25	22	162h48

À l'occasion des jours de fête communautaire, le nombre de jours et d'heures est fixé comme suit :

Communauté	Régime 6 j. / sem.	Régime 5 j. / sem.
Flamande (juillet)	25 jours - 154h15	20 jours - 148h00
Française (septembre)	25 jours - 154h15	21 jours - 155h24
Germanophone (novembre)	23 jours - 141h55	19 jours - 140h36

WEEK-END

Utilisez le tableau ci-dessous pour indiquer le nombre de week-ends durant lesquels vous avez travaillé.

Vous avez le droit de refuser des prestations un week-end après 28 week-ends prestés.

Vous avez droit à 20 week-ends libres par an en dehors des vacances annuelles.

Les travailleurs de plus de 55 ans ont droit à un week-end libre supplémentaire et les travailleurs de plus de 60 ans ont droit à 2 week-ends libres supplémentaires.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28

« WEEK-END LIBRE » ?

On parle d'un « week-end libre » quand le travailleur n'est pas à la disposition de l'employeur pour au moins 48 heures ininterrompues dans la période du vendredi 20h00 au lundi 8h00.

De plus, ces 48 heures comprennent un samedi et/ou un dimanche complet.

JOURS FÉRIÉS 2021

1 ^{er} janvier	Nouvel an	21 juillet	Fête nationale
5 avril	Lundi de Pâques	15 août	Assomption
1 ^{er} mai	Fête du travail	1 ^{er} novembre	Toussaint
13 mai	Ascension	11 novembre	Armistice
24 mai	Lundi de Pentecôte	25 décembre	Noël

#	JANVIER	#	FÉVRIER	#	MARS	#	AVRIL	#	MAI	#	JUIN
	V 1	5	L 1	9	L 1		J 1		S 1		M 1
	S 2		M 2		M 2		V 2		D 2		M 2
	D 3		M 3		M 3		S 3	18	L 3		J 3
1	L 4		J 4		J 4		D 4		M 4		V 4
	M 5		V 5		V 5	14	L 5		M 5		S 5
	M 6		S 6		S 6		M 6		J 6		D 6
	J 7		D 7		D 7		M 7		V 7	23	L 7
	V 8	6	L 8	10	L 8		J 8		S 8		M 8
	S 9		M 9		M 9		V 9		D 9		M 9
	D 10		M 10		M 10		S 10	19	L 10		J 10
2	L 11		J 11		J 11		D 11		M 11		V 11
	M 12		V 12		V 12	15	L 12		M 12		S 12
	M 13		S 13		S 13		M 13		J 13		D 13
	J 14		D 14		D 14		M 14		V 14	24	L 14
	V 15	7	L 15	11	L 15		J 15		S 15		M 15
	S 16		M 16		M 16		V 16		D 16		M 16
	D 17		M 17		M 17		S 17	20	L 17		J 17
3	L 18		J 18		J 18		D 18		M 18		V 18
	M 19		V 19		V 19	16	L 19		M 19		S 19
	M 20		S 20		S 20		M 20		J 20		D 20
	J 21		D 21		D 21		M 21		V 21	25	L 21
	V 22	8	L 22	12	L 22		J 22		S 22		M 22
	S 23		M 23		M 23		V 23		D 23		M 23
	D 24		M 24		M 24		S 24	21	L 24		J 24
4	L 25		J 25		J 25		D 25		M 25		V 25
	M 26		V 26		V 26	17	L 26		M 26		S 26
	M 27		S 27		S 27		M 27		J 27		D 27
	J 28		D 28		D 28		M 28		V 28	26	L 28
	V 29			13	L 29		J 29		S 29		M 29
	S 30				M 30		V 30		D 30		M 30
	D 31				M 31			22	L 31		

#	JUILLET	#	AOÛT	#	SEPTEMBRE	#	OCTOBRE	#	NOVEMBRE	#	DÉCEMBRE
	J 1		D 1		M 1		V 1		L 1		M 1
	V 2	31	L 2		J 2		S 2	44	M 2		J 2
	S 3		M 3		V 3		D 3		M 3		V 3
	D 4		M 4		S 4	40	L 4		J 4		S 4
27	L 5		J 5		D 5		M 5		V 5		D 5
	M 6		V 6	36	L 6		M 6		S 6	49	L 6
	M 7		S 7		M 7		J 7		D 7		M 7
	J 8		D 8		M 8		V 8	45	L 8		M 8
	V 9	32	L 9		J 9		S 9		M 9		J 9
	S 10		M 10		V 10		D 10		M 10		V 10
	D 11		M 11		S 11	41	L 11		J 11		S 11
28	L 12		J 12		D 12		M 12		V 12		D 12
	M 13		V 13	37	L 13		M 13		S 13	50	L 13
	M 14		S 14		M 14		J 14		D 14		M 14
	J 15		D 15		M 15		V 15	46	L 15		M 15
	V 16	33	L 16		J 16		S 16		M 16		J 16
	S 17		M 17		V 17		D 17		M 17		V 17
	D 18		M 18		S 18	42	L 18		J 18		S 18
29	L 19		J 19		D 19		M 19		V 19		D 19
	M 20		V 20	38	L 20		M 20		S 20	51	L 20
	M 21		S 21		M 21		J 21		D 21		M 21
	J 22		D 22		M 22		V 22	47	L 22		M 22
	V 23	34	L 23		J 23		S 23		M 23		J 23
	S 24		M 24		V 24		D 24		M 24		V 24
	D 25		M 25		S 25	43	L 25		J 25		S 25
30	L 26		J 26		D 26		M 26		V 26		D 26
	M 27		V 27	39	L 27		M 27		S 27	52	L 27
	M 28		S 28		M 28		J 28		D 28		M 28
	J 29		D 29		M 29		V 29	48	L 29		M 29
	V 30	35	L 30		J 30		S 30		M 30		J 30
	S 31		M 31				D 31				V 31